COMMUNE DE MERS SUR INDRE

mairie-mers.sur.indre@orange.fr

1, Place Saint Martin 36230 MERS SUR INDRE

RESERVATION DU GITE DE GROUPES 2024

LOCATAIRE PROPRIETAIRE : COMMUNE DE MERS SUR IN		INDRE
NOM – PRENOM	1. PLACE Saint-Martin -36 230 MERS-S/INDRE	
	Tél. : 02 54 31 06 52 (10h à12h : mardi au vend.)	
ADRESSE:	ADRESSE du GITE :	
	12 bis. Rue George SAND- 36230 MERS SUR INDRE	
Téléphone:	Location du gîte : de 15 h à 11h 30 -	
Mail:		
Capacité: 12 personnes - 4 chambres au prem		
	uisine, salon, 3 wc, 2 douches et un lavabo, coin avec	lave-linge,
table à repasser, lave-vaisselle (pré	•	
Chambre 1: 2 lits de 2 personnes (mezz		
Chambre 2 et 4: 3 lits de 1 personne (dont u	in lit superpose)	
Chambre 3: 1 lit de 2 personnes	- Little Control of the Control of t	
Durée de la location :		
1 - Prix du séjour : (dél. n°06 du 03.10.2023)		
	2 pers.): - 1 nuit: 155 € -2 nuits 300€- 3 nuits 440 €	=€
Forfait semaine (12 pers.) 4 nuits : du lundi au jeudi inclus 405 € = €		
Du lundi au jeudi inclus possibilité location par chambre :		
); Ch 2 et ou Ch 4: 45 € ()x ch.; Ch 3: 35 € ()	
	2 pers.) :1 nuit 170 €- 2 nuits 335 €- 3 nuits 495€	= €
	pers.) 4 nuits : du lundi au jeudi inclus 440 €	= €
1 21.440 24	(· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Prix tota <u>l du séjour</u> : = €		
Acompte versé 25 % =€ (Règlem	ent acompte : Chèque reçu le)	
solde location $=$ \in		
0/1.01		
+ Taxe de séjour : + € (du 01 juin au 30 septembre)		
Total restant $d\hat{\mathbf{u}}$: = \mathcal{E} (Règler	ment solde : Chèque reçu le)	
Cette location prendra effet à la Mairie de N	rers-s/Indre après réception d'un exemplaire du préser	it contrat.
signé, accompagné de l'acompte de 25% par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC		
(et vérification de son encaissement) et confir	mation effective par signature du Maire ou de son repr	ésentant.
Le solde devra être payé à l'arrivée au gîte lor		
Caution: 100 € (pour le ménage) + 500€ (p	our d'éventuelles dégradations) à verser à la remise	des clés et ren
suivant l'état des lieux sortie.	•	
Le 2 ^{ème} exemplaire est	t à conserver et à présenter le jour de l'arrivée.	
	IT ETRE REDONNÉ NETTOYÉ.	
	s de ce contrat après avoir pris connaissance des conditi	ons générales
De locataire de trociare à accora avec les termes	do de contrat apres a our prio communicames des contains	
Aucune rature ni surcharge dans la rédaction o	de l'acte	
A, le	A Mers-sur-Indre, le	
Signature du locataire, précédée de la mention	Signature du Maire	
« Lu et approuvé »		